

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :			
28/04/22	28/04/22	2022_6226			
	1. Intitulé du projet				
2 Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou c	des) nátitionnaire(s)			
2.1 Personne physique		The state of the s			
Nom	Prénom	THE RESIDENCE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO			
2.2 Personne morale		THE OWNER OF STREET AND ADDRESS OF STREET			
Dénomination ou raison sociale	Communauté d'Agglomération Chauny -	Tergnier - La Fère			
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		ommunauté d'Agglomération de Chauny -			
RCS / SIRET 2 0 0 0 7 1 7	8 5 0 0 0 1 4 Forme juridic	que			
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	ez à votre demande l'annexe obligate au des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du proje Caractéristiques du projet au regard	R. 122-2 du code de l'environnement et			
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues	d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)			
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires.	Le système de traitement aura une capacit Chauny (45 000 EH) et la STEU de Tergnier	é de 77 000 EH, réparti entre la STEU de			
a) Système d'assainissement dont la	La STEU de Tergnier est également inscrite	en ICPE			
station de traitement des eaux usées est	Rubriques : - 2781c : Régime de déclarati				
d'une capacité inférieure à 150 000 EH et supérieure ou égale à 10 000 EH	- 2910a : Non soumis à déclar - 4310 : Non soumis à déclara	Mark 100 (100 (100 (100 (100 (100 (100 (100			
asportant of a again a 10 and Ell	4510 . Non sodinis a decidia	acion .			
	4. Caractéristiques générales du projet				
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire			
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition				
Renouvellement des autorisations des stat	ion des traitement des eaux usées des comi	munes de Chauny et Tergnier.			
Fusion des systèmes de collecte des comm diamètre 1 200 en partie gravitaire (1 430n création d'un poste de refoulement.	nunes de Chauny et Tergnier, par la création nl environ) et en partie en refoulement de d	une canalisation stockante de 1 400 m³ de diamètre 125 (1 430 ml environ), avec la			

4.2 Objectifs du projet Le système de collecte de Terquier dépasse les 12 déversements autorisés par an (83 en 2018, 93 en 2019 et 77 en 2020). Compte-tenu que la charge sur la station d'épuration de Chauny diminue d'année en année, la collectivité souhaite mettre en œuvre une solution consistant à transférer une partie des flux hydrauliques du système d'assainissement de Tergnier vers celui de Chauny, dans le but de diminuer les déversements directs (du système de collecte de Tergnier) au milieu naturel et de soulager la station d'épuration de Tergnier. 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux Les travaux sont séquencés de la manière suivante: - Création de la canalisation gravitaire ; - Création d'un poste de refoulement; - Création de la canalisation de refoulement: Le début des travaux est prévu pour le dernier trimestre 2022. L'achèvement des travaux est prévu pour début 2023 et une mise en service début 2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La STEU de Chauny (45 000 EH, 15 000m³/j) pourra accueillir le flux venant du système de collecte de Tergnier. Actuellement la charge entrante de la STEU est de 14 810 EH et 9 650 m³/j, après travaux elle serait de 25 540 EH et 16 983 m³/j, nous restons bien en dessous de sa capacité nominale.

Cela soulagera la STEU de Tergnier (32 000 EH, 17 500 m³/j), qui actuellement est à 21 446 EH et 14 666 m³/j. Après travaux le débit journalier de la station serait de 7 333 m³.

La décision de l'autorité environner	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou s nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'aut	sera-t-il soumis ? torisation(s).
	projet et superficle globale de l'opération - précis deurs caractéristiques	
Chauny: Capacité nominale de la station Débit de référence Fergnier: Capacité nominale de la station	deurs caracteristiques	Valeur(s) 45 000 EH 15 000 m³/j 32 000 EH
Débit de référence 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u> 9	17 500 m³/j
tue Hoche Prolongée 2700 TERGNIER		.°'" Lat°'"_ .°'" Lat°'"_
7 S'aalt-II d'une modification/exten	projet et	t? Oui X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		ZNIEFF type II: 220220026 VALLÉE DE L'OISE DE HIRSON À THOUROTTE ZNIEFF type I: 220005051 PRAIRIES INONDABLES DE L'OISE DE BRISSY-HAMÉGICOURT À THOUROTTE
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité ;	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Natura 2000 - directive oiseau: FR2210104 - MOYENNE VALLÉE DE L'OISE - 5m Natura 2000 - directive habitat: 150m
D'un site classé ?		×	

	<mark>envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suiva</mark>		GAON 162	incluences notables solvanies :
Incider	ices potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		ж	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		ж	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milleu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
			x	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	x	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	Les différents équipements peuvent être générateurs de bruit, liés à leur fonctionnement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	×	La STEU engendre des odeurs minimes. Au vu de son emplacement cela n'impacte pas les habitations les plus proches.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les effluents traités sont rejetés dans le cours d'eau "Le Rieu"
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		La station de traitement est génératrice de boues qui seront valorisées par épandage. Il s'agit de déchets non dangereux.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifi Non 🗴 Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

8 %

n	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	ffets ndre
	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	on
61	ivitorine membre 60 qu'il deviair en elle dispense ? Expliquez pourquoi.	
8	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
Г	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet Notice d'explication pour le cas par cas du système d'assainissement créer suite à la fusion des deux systèmes de collecte de Tergnier et Chauny. 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à CHAUNY Le, 2 6 AVR. 2022

M. IGNASZA

19.9

Signature